# ENQUETE PUBLIQUE

Projet de déclassement d'une partie du chemin rural,
dit Rue de l'Ancien Couvent, situé quartier Les Vergiers.
Commune de MURS - VAUCLUSE
du 23 décembre 2020 au 08 janvier 2021 inclus

Commissaire enquêteur : Monsieur Jacques SUBE

Commune de MURS

Sommaire :

RAPPORT

Page 3 — 1 - Généralités.
Page 4 — 2 - Organisation et déroulement de l'enquête.
Page 6 — 3 - Analyse du dossier d'enquête.
Page 6 — 4 - Synthèse des observations.
Page 6 — 5 - Analyse des observations du public.

CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS

Page 7 — 1 - Conclusions motivées.
Page 8 — 2 - Avis.

# ANNEXES

- Annexe 01 : Courrier de Madame COELHO-COSTA.
- Annexe 02 : Délibération du conseil municipal.
- Annexe 03 : Désignation du commissaire enquêteur.
- Annexe 04 : Arrêté et avis d'enquête publique.
- Annexe 05 : Certificat d'affichage.
- Annexe 06 : Publicité légale et complémentaire.
- Annexe 07 : Registre des observations du public.

# RAPPORT D'ENQUETE

## Projet de déclassement d'une partie du chemin rural, dit Rue de l'Ancien Couvent, situé quartier Les Vergiers. Commune de MURS - VAUCLUSE

### 1 - Généralités.

#### 1.1 - Préambule.

La commune de Murs est située en région Provence - Alpes - Côte d'Azur, dans le département de Vaucluse.
Elle se situe à environ 50 km à l'Est d'Avignon.
Localisée dans le piémont des Monts de Vaucluse, elle fait partie du canton d'Apt.

Elle s'inscrit au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Apt - Luberon, composée de 25 communes, totalisant 30 820 habitants au dernier recensement. Cette intercommunalité fait partie du Parc naturel régional du Luberon.
Murs est un village perché, traditionnel de la région Ventoux - Luberon. Le paysage environnant est principalement agricole et forestier. D'une superficie de 3 130 hectares, sa population était de 432 habitants au dernier recensement.

Par courrier en date du 19 juillet 2020, Madame COELHO-COSTA Laure a sollicité la Mairie de Murs afin de bien vouloir étudier le projet de déclassement d'une partie du chemin rural, dit Rue de l'Ancien Couvent, situé quartier Les Vergiers.

En effet, cette partie constitue une excroissance du chemin rural, inutilisée pour la circulation, et jouxte la propriété de Madame COELHO-COSTA.
En substitution de la partie qui serait déclassée, Madame COELHO-COSTA propose de procéder à un échange parcellaire avec un bien dont elle est propriétaire au droit de l'église de Murs.

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement en séance du 02 novembre 2020.

#### 1.2 - Objet de l'enquête publique.

L'objet de l'enquête publique est le projet de déclassement d'une partie du chemin rural,
dit Rue de l'Ancien Couvent, situé quartier Les Vergiers.

Le déclassement de cette partie du chemin rural permettra, par la suite, de procéder à un échange parcellaire avec une parcelle située au droit de l'église du village.

#### 1.3 - Cadre juridique.

Cette enquête publique s'est déroulée conformément à :

- Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;
- Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.161-1 et suivants, et R.161-25 et suivants, fixant les modalités de l'enquête préalable à l'aliénation de chemins ruraux ;
- Code des relations entre le public et l'administration, articles L.134-1, L134-2 et R.134-3 à R.134-30 ;
- Décret n°2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête préalable à l'aliénation de chemins ruraux.

1.4 - Composition du dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête est composé de :

Pièce n° 01 - Courrier de Madame COELHO-COSTA (Annexe 01).
Pièce n° 02 - Délibération du 02 novembre 2020 (Annexe 02).
Pièce n° 03 - Désignation du commissaire enquêteur (Annexe 03).
Pièce n° 04 - Arrêté d'ouverture d'enquête publique du 27 novembre 2020 (Annexe 04).

2 - Organisation et déroulement de l'enquête.

2.1 - Désignation du commissaire enquêteur (Annexe 03).

Par décision du 10 novembre 2020, Monsieur le Maire de Murs a désigné Monsieur Jacques SUBE, inscrit sur la liste d'aptitude départementale, en qualité de commissaire enquêteur.

2.2 - Arrêté et avis d'enquête publique (Annexe 04).

Comme suite à la délibération du Conseil municipal du 02 novembre 2020, et par arrêté N° 090/2020 en date du 27 novembre 2020, Monsieur Xavier ARENA, Maire de la Commune de MURS, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclassement d'un chemin rural.

L'avis d'enquête publique a été émis le 04 décembre 2020.

2.3 - Réunions préparatoires.

Lieu : Mairie de Murs – Date : le 27/11/2020 à 15h30

Les sujets suivants ont étés abordés :

- présentation du projet,
- contenu du dossier,
- présentation du calendrier de l'enquête publique et des permanences en mairie,
- projet d'arrêté d'ouverture d'enquête publique et de l'avis (l'ouverture et la clôture du registre d'enquête par le commissaire enquêteur seront effectuées respectivement en début de la première et en fin de la dernière permanence),
- rappel des règles d'information du public concernant les publications dans les journaux, l'affichage et le libre accès au dossier d'enquête et au registre des observations (il a été précisé que l'avis d'enquête publique sera également affiché sur le lieu du projet),
- proposition de calendrier pour la remise du rapport d'enquête.
- Visite des lieux.

2.4 – Affichage et publicité.

2.4.1 - Affichage (Annexe 05).

L'avis d'enquête publique a été affiché en mairie, et au droit de la partie du chemin concerné.

Le certificat d'affichage a été établi par le Maire et délivré au commissaire enquêteur.

2.4.2 - Publicité légale : première publication (Annexe 06).

L'avis d'enquête publique est paru dans :
- L'Echo du Mardi, page des annonces légales, édition du 08 décembre 2020,
- Vaucluse Agricole, page des annonces légales, édition du 04 décembre 2020.

L'avis d'enquête publique a également été mis en ligne sur le site Internet de la commune.

2.5 - Déroulement de l'enquête et permanences

L'enquête publique s'est déroulée du 23 décembre 2020 au 08 janvier 2021 inclus (17 jours).

Le commissaire enquêteur s'est présenté en mairie de Murs le mercredi 23 décembre 2020 à 09h15 pour signer, parapher et paginer le registre. L'ouverture de l'enquête s'est faite à 09h30.

1ère permanence : mercredi 23 décembre 2020, de 09h30 à 11h30, en mairie de Murs.
2ème permanence : vendredi 08 janvier 2021, de 04h00 à 16h00, en mairie de Murs.

Le commissaire enquêteur a signé le registre et procédé à la clôture de l'enquête le vendredi 08 janvier 2021 à 16h00. Le commissaire enquêteur a retiré le dossier d'enquête et le registre.

2.6 - Incidents relevés et climat de l'enquête.

En l'absence de participation physique du public il n'y a eu, de fait, aucun incident particulier durant cette enquête.

La salle mise à disposition par la mairie de Murs permettait de recevoir le public dans de bonnes conditions.

Le personnel de mairie a assisté efficacement le commissaire enquêteur durant toute la procédure d'enquête.

Les mesures de prévention sanitaires ont été rigoureusement appliquées.

2.7 - Relation comptable des observations (Annexe 08).

Pendant la durée de l'enquête :
- personne ne s'est présenté pour consulter le dossier ou porter une observation sur le registre,
- 01 courriel a été adressé au commissaire enquêteur.

Il y a donc une (01) observation à exploiter.

Cette observation relève de la rubrique POUR INFORMATION. En effet elle traduit une mauvaise compréhension du contenu du projet.

3 - Analyse du dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête a été élaboré par la mairie de Murs.

Il est simple, complet et clair.

4 - Synthèse des observations et réponses du responsable de l'enquête.

La seule observation relevant de la rubrique POUR INFORMATION, la démarche de synthèse des observations du public, suivie d'un mémoire en réponse du maître d'ouvrage ne se justifiait pas.

5 - Analyse des observations du public.

POUR INFORMATION

Observation de Monsieur Patrice FLAUD, transmise par courriel

- Suite à l'avis d'enquête publique concernant le déclassement d'une partie du chemin rural « rue de l'ancien couvent » … n'est-il pas possible de réglementer la circulation de la voie, sans aller jusqu'au déclassement d'une partie de ce chemin?

  - *Réponse du commissaire enquêteur : Le projet concerne une partie seulement du chemin rural, en forme d'excroissance. Le déclassement de cette partie ne change rien à la partie principale du chemin qui est, et qui restera, ouverte au public.*

Le registre des observations du public, et le courriel reçu, sont présentés en annexe 07.

§§§ FIN §§§

Fait à Saint Saturnin Lès Apt, le 21 janvier 2021.

Jacques SUBE

# CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS

Enquête publique relative au
Projet de déclassement d'une partie du chemin rural,
dit Rue de l'Ancien Couvent, situé quartier Les Vergiers.
Commune de MURS - VAUCLUSE

1 -

## CONCLUSIONS MOTIVEES

1.1 - Objet de l'enquête et nature du projet.

L'objet de l'enquête publique est le projet de déclassement d'une partie du chemin rural, dit Rue de l'Ancien Couvent, situé quartier Les Vergiers.
Le déclassement de cette partie du chemin rural permettra, par la suite, de procéder à un échange parcellaire avec une parcelle située au droit de l'église du village.

1.2 - Dossier et déroulement de l'enquête.

Le dossier d'enquête a été élaboré par la mairie de Murs.
Il est simple et complet. Il a permis une présentation claire du projet au public.

*Ainsi, j'estime que le dossier d'enquête publique est à considérer comme un élément positif dans le déroulement de cette enquête publique.*

L'enquête publique s'est déroulée du 23 décembre 2020 au 08 janvier 2021 inclus (17 jours).

Sur cette période j'ai tenu deux permanences en mairie de Murs :
1ère permanence : mercredi 23 décembre 2020, de 09h30 à 11h30, (ouverture de l'enquête),
2ème permanence : vendredi 08 janvier 2021, de 04h00 à 16h00, (clôture de l'enquête).

1.3 - Participation du public.

Pendant la durée de l'enquête :
- personne ne s'est présenté pour consulter le dossier ou porter une observation sur le registre,
- 01 courriel a été adressé au commissaire enquêteur.

Il y a donc une (01) observation à exploiter.

*Malgré l'absence de participation physique du public, j'estime que les conditions étaient réunies pour une bonne présentation du projet au public. Cela est à considérer comme un élément positif dans le déroulement de cette enquête publique.*

1.4 - Réponse à la seule observation déposée.

Cette observation traduit une mauvaise compréhension du contenu du projet. Toutefois j'ai apporté une réponse à celle-ci.

2 -

# AVIS

- Attendu que :
  - ce projet de déclassement d'une partie du chemin rural, dit Rue de l'Ancien Couvent, situé quartier Les Vergiers, permettra, par la suite, de procéder à un échange parcellaire avec la commune,
  - cette évolution répondra aux attentes de la commune et de Madame COELHO-COSTA,
  - le dossier et la présentation au public sont évalués comme contribuant positivement à l'enquête publique.
- Après avoir étudié le dossier présenté.
- Après m'être assuré que l'enquête publique s'est déroulée conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, au Code Rural et de la Pêche maritime, au Code des relations entre le Public et l'Administration, et au Décret n°2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête préalable à l'aliénation de chemins ruraux.
- Après avoir tenu deux permanences sur la commune de Murs.
- Après avoir pris connaissance et répondu à la seule observation formulée par le public.
- Comme suite aux conclusions motivées ci-dessus.

J'émets un

# AVIS FAVORABLE

**à l'enquête publique relative au projet de déclassement d'une partie du chemin rural, dit Rue de l'Ancien Couvent, situé quartier Les Vergiers.**
**Commune de MURS - VAUCLUSE**

Fait à Saint Saturnin Lès Apt, le 21 janvier 2021.

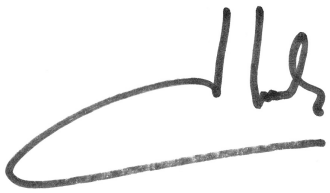

Jacques SUBE

# ANNEXE 01

Courrier de Madame COELHO-COSTA

- *Lettre de demande de déclassement d'une partie du chemin rural, dit Rue de l'Ancien Couvent, situé quartier Les Vergiers du 19 juillet 2020.*

# ANNEXE 02

Délibération du conseil municipal

- *Délibération du conseil municipal N° 88/2020 du 02 novembre 2020.*

# ANNEXE 03

Désignation du commissaire enquêteur

- *Décision de désignation du 10 novembre 2020.*

# ANNEXE 04

Arrêté et avis d'enquête publique

- *Arrêté N° 090/2020 du 27 novembre 2020, émis par la Mairie de Murs.*
- *Avis d'enquête publique du 04 décembre 2020, émis par la Mairie de Murs.*

# ANNEXE 05

Certificat d'affichage

- *Certificat d'affichage établi par la Mairie de Murs le 12 janvier 2021.*

# ANNEXE 06

Publicité légale

- *L'Echo du Mardi, page des annonces légales, édition du 08 décembre 2020.*
- *Vaucluse Agricole, page des annonces légales, édition du 04 décembre 2020.*

Publicité complémentaire

- *Avis d'enquête publique mis en ligne sur le site Internet de la commune de Murs.*

# ANNEXE 07

Registre des observations du public

- *Registre d'enquête publique mis en place par la commune de Murs.*
- *Courriel reçu le 07 janvier 2021.*